

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00431**

**ENTREE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SEIN DE LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE LYON (UDL)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 07 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181115-D20180043111-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018**

### **ENTREE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SEIN DE LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE LYON (UDL)**

#### **Éléments de contexte :**

La Fondation pour l'Université de Lyon a été créée en 2012 pour animer l'interface entre le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon-Saint Etienne, rassemblé sous la bannière de l'Université de Lyon, et le monde socioéconomique.

Ses fondateurs (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts, CIC - Lyonnaise de Banque, Groupe SEB, Institut Mérieux, Métropole du Grand Lyon, Plastic Omnium, Sanofi) ont pour objectif de favoriser les connexions entre les milieux académiques et socio-économiques.

Pour remplir cette mission, la Fondation a la possibilité d'héberger des Fondations abritées (ce pourrait être le modèle retenu pour la fondation de l'Université Jean Monnet à date d'intégration de l'UJM dans l'Université intégrée) qui contribuent à cet objectif en soutenant des causes spécifiques liées à la recherche, à la santé, à la formation, etc.

La Fondation porte aussi des projets concrets, au service de l'Université de Lyon et du territoire de Lyon-Saint-Etienne : événements de diffusion et prospective scientifiques, développement de l'esprit d'entreprendre, attractivité et rayonnement international, etc. Dans ces projets, la Fondation recherche systématiquement le décloisonnement et l'échange entre étudiants, enseignants et chercheurs, entreprises, et citoyens.

Enfin, la Fondation réalise de nombreuses opérations de levée de fonds pour financer ces projets et d'autres actions de l'Université de Lyon. C'est une fondation reconnue d'utilité publique, qui est à ce titre habilitée à collecter l'argent issu de la générosité des particuliers comme des entreprises.

Au-delà, la Fondation est devenue l'espace de gouvernance stratégique de l'Université de Lyon, (le comité d'orientation stratégique de l'UDL est piloté par la fondation, le délégué général de la Fondation est aussi le Directeur de cabinet du Président de l'UDL), interface entre milieux économiques, académiques, collectivités locales et Etat.

#### **Proposition de partenariat**

Les membres fondateurs de la Fondation proposent dans leur courrier en date du 03 juillet 2018 que Saint-Etienne Métropole devienne « Grand partenaire stratégique » (au même titre que la Métropole de Lyon) et soit associée à ce titre aux réflexions stratégiques en termes de développement de l'enseignement supérieur recherche sur le territoire Lyon-Saint-Etienne.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé pour Saint-Etienne Métropole à 50 000 € (100 000 € pour la Métropole de Lyon, 200 000 € pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Cela permettrait à Saint-Etienne Métropole de bénéficier de 3 effets leviers :

- sur le plan stratégique, en étant au cœur du système de décision, d'être en capacité de préserver les intérêts des composantes stéphanoises de la future université intégrée de rang mondial,
- sur le plan administratif, en ayant la possibilité d'utiliser la Fondation comme instrument de portage (sur le modèle appliqué pour le Dispositif Intégré pour INnovation- D2In avec la Banque Publique d'Investissement - BPI) et ainsi poursuivre nos interventions Enseignement Supérieur Recherche en limitant en cas de montée en puissance les effets indirects en termes de traitements administratifs « back-office » et de masse salariale associée,
- sur le plan financier, en ayant la possibilité d'utiliser progressivement sur les 3 prochaines années la Fondation comme partenaire de levée de fonds et en privilégiant des abondements en investissements orientés « projet » (en ciblant le soutien à l'ingénierie –modèle des projets FUI- associée à des investissements dans le domaine de la recherche et de la formation). Saint-Etienne Métropole pourra faire abriter au sein de la Fondation ses lignes d'interventions en gardant la maîtrise de leur affectation.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'entrée de Saint-Etienne Métropole au sein de la gouvernance de la Fondation pour l'Université de Lyon en tant que Grand Partenaire Stratégique pour un montant de 50 000 € de cotisation annuelle (due à compter de 2019) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 SUFLI/INUM de l'exercice 2019, sous réserve de l'adoption du BP 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU